Martyre de Shushanik' = éd. *MLHG*, I, p. 11-29; trad. russe : *Le Martyre de Shushanik'*, trad. V.D. DONDUA, intr. et notes Z. ALEXIDZE, Tbilisi, 1978.
Martyre du roi Artchil = éd. *Vie du Kartli*, p. 245-248; trad. all. PÄTSCH, *Leben*, p. 318-322.
Miracles de Shio = trad. fr. MARTIN-HISARD, *Miracles*, p. 303-323.
MLHG = *Monuments de la Littérature Hagiographique Géorgienne ancienne*, I : *v^e^-xe siècles*; II : *xie-xve siècles*; III : *Rédactions métaphrastiques, xie-xiiie siècles*; IV : *Rédactions synaxariales, xie-xviiie siècles*, Tbilisi, 1963-1971.
Petit Nomocanon = E. GIUNASHVILI, *Le Petit Nomocanon* (en géorgien), Tbilisi, 1972.
Vie de David = éd. *MLHG*, I, p. 229-240; trad. fr. MARTIN-HISARD, *Traditions*, 2, p. 81-90.
Vie de Georges l'Athonite = éd. *MLHG*, II, p. 101-212; trad. lat. PEETERS, *Histoires*, p. 101-212.
Vie de Grégoire = éd. *MLHG*, I, p. 248-319; trad. lat. PEETERS, *Histoires*, p. 216-309; trad. russe MENABDE, *Littérature*, p. 107-204.
Vie de Jean et de ses disciples = éd. *MLHG*, I, p. 191-229; trad. fr. MARTIN-HISARD, *Traditions*, 2, p. 92-110.
Vie de Jean et Euthyme = éd. *MLHG*, II, p. 38-100; trad. fr. MARTIN-HISARD, *Vie*, p. 84-134.
Vie de Nino = éd. *MLHG*, III, p. 7-51.
Vie de Sérapion = éd. *MLHG*, I, p. 319-347 et VATCHNADZE, *Sérapion*, p. 151-186; trad. lat. PEETERS, *Histoires*, p. 168-207; trad. russe MENABDE, *Littérature*, p. 69-106.
Vie des Bagratides : éd. *Vie du Kartli*, p. 372-386; trad. all. PÄTSCH, *Leben*, p. 459-481; trad. russe M. LORTKIPANIDZE, *Vie et histoire des Bagratides, par Sumbat' Davitisdze*, Tbilisi, 1979.
Vie des Rois : éd. *Vie du Kartli*, p. 1-71; trad. all. PÄTSCH, *Leben*, p. 51-200; trad. russe partielle G.V. CULAJA, *La Vie des rois kartvéliens, par Léon Mroveli*, Moscou, 1979.
Vie d'Hilarion = éd. *MLHG*, II, p. 9-37; trad. fr. MARTIN-HISARD, *Hilarion*, p. 120-138.
Vie du Kartli, éd. S. Q'AUKHTCHISHVILI, I, Tbilisi, 1955; trad. all. G. PÄTSCH, *Das Leben Kartlis. Eine Chronik aus Georgien 300-1200*, Leipzig, 1985.
Vie du roi David : éd. *Vie du Kartli*, p. 318-364; trad. all. PÄTSCH, *Leben*, p. 395-446; M. TSERETELI, « Das Leben des Königs der Konige Davith (David II, 1089-1125) », *BK*, 2-3, 1957, p. 45-73.
Vie du roi Vakht'ang : éd. *Vie du Kartli*, p. 139-244; trad. all. PÄTSCH, *Leben*, p. 201-318; trad. russe G.V. CULAJA, *La Vie de Vakht'ang, par Dzhuansher Dzhuansheriani*, Moscou, 1979.

TROISIÈME PARTIE

Le christianisme en Occident

CHAPITRE PREMIER

De Grégoire le Grand à Pépin le Bref (VIIe-milieu du VIIIe siècle)

par Pierre RICHÉ

I. L'OCCIDENT CHRÉTIEN DANS LES PREMIÈRES DÉCENNIES DU VIIe SIÈCLE

Qui regarde l'Occident barbare au début du VIIe siècle est d'abord frappé par l'extrême dispersion des forces politiques. L'unité méditerranéenne n'a pas pu être rétablie par Justinien car, s'il a réussi sa reconquête en Afrique, il n'a pu reprendre que provisoirement le sud de l'Espagne et, trois ans après sa mort, l'Italie byzantine est envahie par de nouveaux peuples barbares, les Lombards, qui par surcroît sont ariens. L'Italie est donc partagée entre deux dominations, l'Espagne également.

La Gaule a été réunifiée par Clotaire II et Dagobert entre 613 et 639, mais ne peut faire oublier qu'elle est faite de trois régions : Neustrie, Austrasie, Bourgogne, sans parler de l'Aquitaine et de la Provence considérées comme des annexes. L'Irlande est morcelée en clans, l'ancienne Bretagne romaine est partagée entre la domination des Celtes chrétiens et des Anglo-Saxons païens qui lentement adoptent le christianisme... Chaque peuple, chaque royaume a son propre droit, et construit ses institutions; chaque roi a sa politique particulière et considère que l'Église doit lui être soumise[1]. La papauté a affirmé le principe de son autorité spirituelle et morale, mais après la mort de Grégoire le Grand (604), les papes qui lui succèdent et qui bien souvent ne font que passer sur le trône de saint Pierre, n'ont aucune influence sur les Églises nationales.

1. LES ÉGLISES NATIONALES

L'Église mérovingienne

Depuis la conversion de Clovis au catholicisme, L'Église de Gaule est soumise à la royauté. Pendant le VIe siècle, elle a subi le contrecoup des divisions entre les fils et petits-fils du fondateur de la dynastie mérovingienne. Grégoire, métropolitain de

1. G. LE BRAS, « Sociologie... », *Le Chiese...*, dans *SSAM*, VII, 1960.

Tours, nous a laissé un vivant tableau de l'histoire agitée de cette époque et a tracé un portrait souvent peu flatteur des évêques et des rois.

Clotaire II, roi de Neustrie, triomphe de Brunehaut, la vieille reine d'Austrasie en 613. Il règne seul sur le royaume et décide d'opérer des réformes rendues nécessaires après la crise. Il convoque à Paris un concile d'évêques, puis, huit jours après, une assemblée de Grands. 79 évêques venus de toutes les provinces ecclésiastiques se réunissent en octobre 614 dans la basilique des Saints-Apôtres où était enterré Clovis et souscrivent 17 canons le 10 octobre. Le premier évêque à souscrire est l'archevêque de Lyon qui, depuis le règne de Gontran, est considéré comme une sorte de primat[2].

On ne peut analyser tous les canons mais rappeler simplement que les abus les plus criants sont dénoncés. Les évêques souhaitent que les élections épiscopales se déroulent sans pratiques simoniaques, ce qui avait été récemment demandé par Grégoire le Grand. Le « for ecclésiastique » doit être respecté dans les procès intentés aux clercs, les biens ecclésiastiques doivent être sauvegardés. D'autres canons sont consacrés aux religieuses et aux rapports entre chrétiens et juifs[3].

Remarquons que dans l'édit royal qui suit, la question de l'élection des évêques est reprise : le roi précise que l'élu, s'il est digne, soit fait évêque avec l'approbation royale et que, s'il est choisi parmi les personnes du palais, que ce soit pour son mérite et ses connaissances doctrinales. Le roi se réserve en outre de faire juger des clercs en matière criminelle et de donner aux clercs en conflit avec leur évêque des lettres de sauvegarde.

L'application des canons réformateurs est difficile, si bien que, le 27 septembre 626 ou 627, 40 évêques venus de douze provinces se réunissent au palais royal de Clichy et reprennent en partie des canons de 614[4].

Après la mort de Clotaire II en 629, ses deux fils Caribert et Dagobert devaient se partager le royaume, mais Dagobert, qui avait été installé dès le vivant de son père en Austrasie, se fait reconnaître des Grands de Neustrie et de Bourgogne et cantonne Caribert en Aquitaine. Dagobert se fait respecter des évêques et des Grands et dès le début semble avoir confisqué des biens ecclésiastiques pour satisfaire ses leudes. Le 1er mai 636, il réunit un concile à Clichy dont nous ne possédons pas les actes[5]. Clovis II qui hérita de la Neustrie et de la Bourgogne après la mort de son père, convoqua un concile à Orléans au sujet d'une hérésie byzantine, le monothélisme, dont nous reparlerons, puis en 647/653 un concile à Chalon-sur-Saône[6] qui fut présidé par l'archevêque de Lyon. Les vingt canons reprennent en partie des décisions antérieures, mais en insistant sur la protection des biens d'églises et sur l'interdiction faite aux juges de pénétrer dans les établissements ecclésiastiques sans la permission des préposés. C'est sans doute à ce concile que les évêques d'Austrasie voulaient venir, ce que le roi Sigebert III leur interdit.

---

2. M. Rouche, *L'Aquitaine...*, p. 82-83.
3. J. Gaudemet, Les *Canons...*, II, p. 508-525; O. Pontal, *Histoire...*, p. 205-211.
4. J. Gaudemet, *Les Canons...*, II, p. 529-547; O. Pontal, *Histoire...*, p. 212-216.
5. O. Pontal, *Histoire...*, p. 226; Flodoard, *Historia ecclesiae Remensis*, II, 7, signale un concile auquel Nivard participe; cf. M. Sot, *Un historien et son Église*.
6. J. Gaudemet, *Les Canons...*, II, p. 548-563.